

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 22 AVRIL 2024  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-54

**OBJET : Bilan 2023 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>53</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>28</b>
Absents	<b>9</b>

Votants	<b>81</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>81</b>
Pour	<b>81</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Marie-Laurence BEYOT, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Tatiana SAUSSEREAU, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Jacques J.P. MARTIN, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre GUILLARD, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Agnès CARPENTIER représentée par Jacqueline VISCARDI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvie CHARDIN représentée par Céline VERCELLONI, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Michel DUVAUDIER représenté par Bernard GAUDIERE, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Annick VOISIN, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Laurent JEANNE, Florentine RAFFARD représentée par Nadia LECUYER, Germain ROESCH représenté par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Igor SEMO représenté par Jean-Paul DAVID.

**Absents :**

Thomas BERRUEZO, Christian CAMBON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Deborah MUNZER

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

**OBJET:** Bilan 2023 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 312- 3, L 441 et suivants, et les articles R 441-1 et suivants,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi LAMY,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN,

VU la délibération n°19-124 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 approuvant la création de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux du Territoire, et son règlement intérieur ;

**CONSIDERANT** qu'en contrepartie des garanties d'emprunt accordées aux organismes de logements sociaux, le Territoire dispose, en contrepartie, de 20% de droits de réservations appelés contingent territorial ;

**CONSIDERANT** qu'en 2023, le Territoire a bénéficié en conséquence de la mise à disposition de 59 logements locatifs sociaux, donnant lieu à 13 commissions de désignation pour 50 logements, ainsi que de 9 solutions d'hébergements dans 2 résidences sociales, préalablement aux commissions d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements (CALEOL) organisées par les organismes de logements sociaux ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de rendre compte au Conseil de Territoire du bilan de l'action 2023 s'y rapportant ;

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 5 avril 2024.

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**PREND ACTE** du bilan 2023 des commissions de désignation des candidats aux logements sociaux réservés au Territoire en contrepartie des garanties d'emprunt octroyées,

**ARTICLE 2 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 24 AVR. 2024  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L.5211-1 et  
L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20240424-DC2024-54-DE  
Date de télétransmission : 24/04/2024  
Date de réception préfecture : 24/04/2024